

Clapet de décharge de pression rond DRKr Clapet de retenue rond RSKr



Désignation des produits

DRKr..., RSKr...

Caractéristiques techniques

Grandeur max. Ø:	710 mm
Grandeur min. Ø:	100 mm
Pression de déclenchement:	DRKr: selon commande RSKr: pas définie pression de déclenchement
Direction de l'air:	horizontale ou verticale selon commande
Section libre:	100%

ATEX

Les clapets DRK et RSK ne sont autorisés que dans une exécution spécifique et avec le marquage correspondant selon la directive ATEX 2014/34/UE pour les zones I, 2I ou pour les zones 2, 22.

L'agrément ATEX est caduc si les clapets sont modifiés par l'installateur ou l'utilisateur. Il faut veiller à ce que l'installation des clapets et des équipements supplémentaires soit effectuée de façon conforme à la zone.

Transport

Tous les endommagements dus à des influences extérieures doivent fondamentalement être évités. Les clapets ne doivent pas être soulevés sur les lamelles ou le poids en laiton extérieur. Tous les endommagements, par exemple déformations de la lamelle, fléchissement, coups, gauchissement du carter etc. doivent immédiatement être signalés au fournisseur et par conséquent au fabricant. Celui-ci pourra évaluer la détérioration de la fonctionnalité et les dommages éventuellement survenus.

ATEX: En particulier les clapets d'exécution ATEX ne doivent en aucune circonstance être montés après une chute ou un choc entraînant des endommagements visibles ou cachés.

Montage

Le montage de ces clapets peut intervenir sur un mur, sur un appareil de climatisation ou dans une canalisation. Il faut à cette occasion veiller en premier lieu à la bonne direction de l'air indiquée sur le boîtier du clapet par une flèche rouge. Le montage des clapets doit intervenir de façon plane et sans contraintes. A cet effet, il faut utiliser, selon l'exécution, les trous filetés disposés dans la bride ou les goujons. Lors du montage, il faut veiller à ce que le côté repéré comme le haut soit monté horizontalement. Le clapet doit être ajusté verticalement avec précision (dans le cas d'un flux d'air horizontal) ou exactement horizontalement (dans le cas d'un flux d'air vertical).

Il faut d'autre part éviter que des copeaux de perçage, éclats de béton ou d'autres matériaux de montage parviennent dans le carter du clapet. Les éventuelles saletés présentes à l'intérieur du clapet doivent être aspirées.

des pannes de fonctionnement peuvent intervenir. Une fois le montage effectué s'assurer que la lamelle et le mécanisme de déclenchement extérieur bougent librement. Toute restriction de la liberté de mouvement par la pose de matériaux d'isolation, de canalisations d'installation, de constructions auxiliaires, etc. doit impérativement être évitée. Une non-observation peut conduire à des dérangements importants pendant le fonctionnement, comme par exemple frottement de la lamelle sur le cadre du clapet, un moment de pivotement élevé du clapet, la non-ouverture ou -fermeture du clapet, une étanchéité réduite, etc.

Remarque:

- Lors de l'installation et de l'entretien, il est recommandé de porter des gants résistants aux coupures afin de réduire le risque de coupures sur les bords tranchants inévitables dues à la fabrication.
- Merci de toujours garder les portes fermées. La mise en marche du système de ventilation avec les portes ouvertes peut entraîner des blessures.

ATEX: Toutes les normes et prescriptions nationales et internationales en vigueur pour les zones Ex doivent être observées. En particulier dans le cas de clapets d'exécution ATEX, le boîtier du clapet doit être mis à la terre par le toron de mise à la terre prévu par le fabricant. Aucune modification mécanique ne doit être apportée au produit. D'autre part aucun composant (moteur, interrupteur de fin de course, etc.) qui n'a pas été analysé par le fabricant comme adéquat du point de risque d'amorçage et qui n'a pas été autorisé pour les zones ATEX correspondantes ne doit être fixé sur le clapet. Les percements ou vissages à

Clapet de décharge de pression rond DRKr Clapet de retenue rond RSKr

L'intérieur des clapets ne sont pas autorisés. Ils peuvent conduire à des endommagements ou à des pannes de fonctionnement du clapet. S'il existe sur l'installation un risque que des corps étrangers puissent parvenir dans l'espace de déplacement des lames, celles-ci doivent être protégées par des mesures adéquates (filtre ou grille). Un blocage de la lamelle et un éventuel dégagement de chaleur de frottement peuvent ainsi être exclus.

Réglage de la pression de déclenchement

RSKr: Les clapets antiretour n'ont pas de pression d'ouverture définie.

DRKr: La pression de déclenchement est réglée en usine sur un banc d'essais au moyen de poids en laiton suivant les indications du client. La pression de déclenchement ne peut ultérieurement, être modifiée. Une protection adéquate doit impérativement être prévue si les poids en laiton sont placés au-dessus du passage de personnes.

Entretien

Un nettoyage à sec doit être effectué de temps en temps en fonction du degré d'encrassement du médium; un nettoyage périodique du joint est recommandé. D'autre part les clapets doivent être régulièrement manœuvrés conformément aux conditions spécifiques à l'installation pour vérifier leur liberté de mouvement. Sinon les types DRKr & RSKr fonctionnent sans entretien. Seules des pièces de rechange d'origine LUCOMA peuvent être utilisées pour toutes les réparations et opérations d'entretien.

Remarque: lors de travaux sur et autour des clapets, il faut veiller à ne pas intervenir dans la zone des clapets. Les clapets doivent être mis hors tension ou hors pression dans le cas d'entraînements pneumatiques.

ATEX: Toutes les normes et prescriptions nationales et internationales en vigueur pour les zones Ex doivent être observées.

Instructions particulières

Dans le cas d'une utilisation des clapets Lucoma dans des domaines à exigences accrues, les conditions prévalentes doivent préalablement être annoncées au fabricant pour que les clapets puissent être fabriqués avec les matériaux adéquats. Un choix de matériaux déterminés est en particulier nécessaire pour les clapets dans le cas d'une exploitation dans des atmosphères polluées, des entreprises de galvanisation, des locaux de batteries, etc.

Garantie

Conformément au droit suisse des obligations, la garantie s'élève à 2 ans, sous réserve d'un montage et d'une exploitation conformes.

ATEX: Les clapets fonctionnant dans une zone ATEX devraient être, pour des raisons techniques de sécurité, remplacés après 10 ans.